

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre V. Gelon Roi de Syracuse.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

Les Etats que l'on conquiert ne sont pas ordinairement dans la force de leur institution. La corruption s'y est introduite, les Loix y ont cessé d'être exécutées, le Gouvernement est devenu oppresseur. Qui peut douter qu'un Etat pareil ne gagnât & ne tirât quelques avantages de la conquête même, si elle n'étoit pas destructive? Un Gouvernement parvenu au point où il ne peut plus se réformer lui-même, ne perdrait pas beaucoup à être refondu. Un Conquérant qui entre chez un Peuple, où par mille ruses & mille artifices le Riche s'est insensiblement pratiqué une infinité de moyens d'usurper; où le Malheureux qui gémit, voyant ce qu'il croyoit des abus devenir des Loix, est dans l'oppression & croit avoir tort de la sentir; un Conquérant, dis-je, peut dérouter tout, & la tyrannie sourde est la première chose qui souffre la violence.

On a vu, par exemple, des Etats opprimés par les Traitans, être soulagés par le Conquérant, qui n'avoit ni les engagements ni les besoins qu'avoit le Prince légitime. Les abus se trouvoient corrigés sans même que le Conquérant les corrigeât.

Quelquefois la frugalité de la Nation conquérante l'a mise en état de laisser aux vaincus le nécessaire, qui leur étoit ôté sous le Prince légitime.

Une conquête peut détruire les préjugés nuisibles, & mettre, si j'ose parler ainsi, une Nation sous un meilleur Génie.

Quel bien les Espagnols ne pouvoient-ils pas faire aux Mexicains? Ils avoient à leur donner une Religion douce; ils leur apportèrent une superstition furieuse. Ils auroient pu rendre libres les Esclaves, & ils rendirent esclaves les hommes libres. Ils pouvoient les éclairer sur l'abus des sacrifices humains; au-lieu de cela ils les exterminèrent. Je n'aurois jamais fini, si je voulois raconter tous les biens qu'ils ne firent pas, & tous les maux qu'ils firent.

C'est à un Conquérant à réparer une partie des maux qu'il a faits. Je définis ainsi le Droit de conquête: un droit nécessaire, légitime & malheureux, qui laisse toujours à payer une dette immense pour s'acquitter envers la Nature humaine.

C H A P I T R E V.

GELON Roi de Syracuse.

LE plus beau Traité de Paix dont l'Histoire ait parlé, est, je crois, celui que *Gélon* fit avec les Carthaginois. Il voulut qu'ils abolissent la coutume d'immoler leurs enfans (a). Chose admirable! Après avoir défait trois cens mille Carthaginois, il exigeoit une condition qui n'étoit utile qu'à eux, ou plutôt il stipuloit pour la Nature humaine.

(a) Voy.
le Recueil
de Mr.
Barbeyrac
Att. 112.

